



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARMAGNAC-BIGORRE
Affiliée à la FFSA N°09/14

33^e RALLYE TT Terres d'ARMAGNAC

5 – 6 et 7 juillet 2024

Règlement Sportif Particulier



www.rallyeterresdarmagnac.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement et Ouverture des engagements	3 juin 2024
Clôture des engagements	27 juin 2024 à minuit
Parution du road book disponible au Secrétariat du rallye Circuit de Nogaro	3 juillet dès 09h00
Dates et heures des reconnaissances (voir précisions Art 6.2.5P)	3 - 4 et 5 juillet 2024
Vérifications administratives Salle des fêtes de Nogaro	5 juillet 2024 de 12h00 à 15h00
Vérifications techniques Salle des fêtes de Nogaro	5 juillet 2024 de 12h15 à 15h15
Entrée Parc fermé Nogaro	5 juillet 2024 à 12h33
1ère réunion Collège PC Course – Salle des fêtes de Nogaro	5 juillet 2024 à 14h00
Publication des équipages admis au départ	5 juillet 2024 à 16h00
Publication des heures et ordres de départs 1ère étape.	5 juillet 2024 à 16h00
Le tableau d’affichage officiel sera de type virtuel. Un QR Code sera disposition des concurrents	
Briefing écrit.	
Départ 1ère étape , sortie parc fermé Nogaro	5 juillet 2024 à 16h30
Arrivée 1 ^{ère} étape – Entrée Parc Fermé Toujouse	5 juillet 2024 à 18h01
Publication des résultats partiels de la 1ère étape. Ordre et heure de départ de la 2 ^e étape PC de Toujouse.....	5 juillet 2024 à 20h30
Départ 2 ^e étape Parc fermé Toujouse.....	6 juillet 2024 à 8h00
Arrivée 2 ^e étape parc fermé Toujouse	6 juillet 2024 à 17h29
Départ 3 ^e étape Parc fermé Toujouse.....	7 juillet 2024 à 8h30
Arrivée 3 ^e étape parc fermé Toujouse	7 juillet 2024 à 13h43
Publication des résultats du rallye 30’ après l’entrée en parc fermé du dernier concurrent	
Remise des Prix Salle des fêtes de Toujouse dès publication des résultats.	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L’Association Sportive Automobile Armagnac-Bigorre organise les 5, 6 et 7 juillet 2024 le **33^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN TERRES D’ARMAGNAC** en qualité d’organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d’organisation de la FFSA:



Comité d’organisation :

ASA Armagnac Bigorre et Ecurie Echappements Elusates
Secrétariat de l’ASA : contact@circuit-nogaro.com
BP 29 – 32110 NOGARO Tél. 05 62 09 02 49 Fax 05 62 69 05 44

Permanence et secrétariat du Rallye :

Vendredi : PC salle des fêtes de Nogaro,
Samedi et Dimanche : PC Mairie de TOUJOUSE (32)
Tel : 06.12.29.24.76

Organisateur Administratif : ASA Armagnac Bigorre - Président René PASCOU - 05 62 09 02 49

Organisateur technique : Ecurie ECHAPPEMENTS ELUSATES –

Présidents Délégués Responsable Organisation Technique :
Aurélien Cabé - 06 81 41 59 61 et David Ploquin - 06 32 61 54 15
BP 36 – 32800 EAUZE

Les organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Communes traversées par les secteurs chronométrés :

- Gers : Nogaro - Maupas – Monlezun d’Armagnac – Laujuzan - Monguilhem - Toujouse
- Landes : Bourdalat - Perquie - Pujo le Plan - Artassenx – Maurrin- Laglorieuse

1.1p. Officiels

		N° Licence	Code ASA
Observateur FFSA	Mr René Jean HULOT	7288	1003
Commissaires sportifs : Président	Mr Jean-Claude LABEYRIE	1096	1009
Membres	Mr Franck DEL SANTO	3166	0914
	Mr Henry FOARE	178038	0914
Directeurs de course :	Mr Gilbert LUCAS	12948	1003
DC Adjoint et gestion Rallye 2 :	Mme Elisabeth PERROT	6567	1504
Adjoint à la DC / délégué ES au PC :	Mme Sylvie MONNIER	9968	1307
Adjoint à la DC / délégué ES au PC :	Mr Robert SARTHE	9928	0914
Adjoint à la DC / délégué ES au PC :	Mr Hugues ROUGIER	13220	1003
Voiture Tricolore :	Mr Damien ARANJO	14194	0914
Voiture 000A	Mr Gilles ROUX	1482	1504
Voiture 000B	Mr Mickaël SANUDO	258420	0914
Voiture 00A	Mr Jean-Marc NIEL	129470	0914
Voiture 00B	Mme Emilie GAVAZZI	341747	0914
DC voiture 0TT	Mr Philippe PEREZ	56250	1003
	Mr Jacky HERBERT	12549	
DC Voiture d’ouverture 0	Mr Jules PUCHOUAU	347476	0914
	Mr Yohan PLOQUIN	343037	0914
DC Véhicule damier	Mr Sylvain MONNIER	9636	1307
Directeurs de course délégués aux ES :	Mr Gilles LAGIERE	220199	1003
	Mr Luc DESCLAUX	13302	1003
Directeurs de course délégués aux ES :	Mr Philippe DUBOIS	123400	1010
	Mr José PERROT	6570	1504
Directeurs de course délégués aux ES :	Mr Dominique PAINVIN	7709	1003
	Mr Maurice MELIANDE	157142	
	Mr Loïc PERRARNOT (stag.)	250064	1003
Médecin :	Dr Philippe RAVELO		
	Dr Alberto DE SOUSA		
	A définir		
Commissaires techniques :	Mr Sébastien VERRON	46757	1714
	Mr J-Marie MAIRE HEGUY	29577	1010
	Mr Xavier GRANDE	250994	0914
	Mr Coban LEBRET	327373	0914
	Mr J-Marc PETINGER	236553	0914
	Mr Léo CASSAGNE	174579	1003
Responsable Parc	Mr Jacques LAXAGUE	165604	1003
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Sylvie DOYEN	154219	1003
	A définir		
Chronométrateur classement informatique :	Mme Monique BOUGEOIS	132559	1004
Chargé des relations avec la presse :	Mme MF ESTENAVE	56588	1099
Speaker	Mr Daniel LEMARIE	20425	

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2p. – Eligibilité

Le 33^{ème} Rallye TT Terres d'Armagnac compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain (*T1A et T3 CLASSES 1A, 1B & S*)
- Le Trophée Rallye 4x4 (*T2, T2B, T2B+*)
- Le challenge Rallye 2 roues motrices (T1B)
- Le Challenge SSV Rallye (*SSV CLASSES 1 & 2*)
- Le Championnat de France Copilotes des Rallyes Tout Terrain
- Le Challenge des copilotes en deux Roues Motrices
- Le Trophée Copilote 4X4
- Le Challenge Copilote SSV
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile d'Occitanie Pyrénées,
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Occitanie Pyrénées.

• 1.3p.- Vérifications

Les équipages engagés consulteront leur accusé de réception d'engagement sur le site www.rallyeterresdarmagnac ainsi que l'horaire de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu à la salle des fêtes de NOGARO de 12h00 à 15h00.

Les vérifications techniques auront lieu à la **salle des fêtes de NOGARO** de 12h15 à 15h15.

Déchargement :

Le vendredi, le lieu **obligatoire** de déchargement des véhicules est le **parking devant le CIRCUIT DE NOGARO**.

Les vérifications finales seront effectuées à proximité de la salle des fêtes de Toujouse.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1p. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5p. Tout concurrent qui souhaite participer au 33^{ème} Rallye TT TERRES d'ARMAGNAC devra adresser la demande d'engagement dûment complétée *avant le 27 juin 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi)* accompagné de son règlement à l'adresse :

ECHAPPEMENTS ELUSATES
Chez Mr PLOQUIN David
Lieu-dit Canet
32250 Montréal Du Gers

Mail : rallyeterresdarmagnac@gmail.com

3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1p. Les droits d'engagement sont fixés à :

- | | |
|--|--------|
| a) : Avec la publicité facultative des organisateurs : | 580 € |
| b) : Sans la publicité facultative des organisateurs : | 1000 € |

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est complète et accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de « Echappements Elusates ».

Ou par virement bancaire : IBAN : FR76 3000 4003 9400 0100 0952 664 – BIC : BNPAFRPPXXX

Les chèques ne seront déposés en banque qu'après le rallye.

3.1.13p. Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du Code Sportif International).

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3p Assistances : Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet :

Assistance Vendredi 5 juillet : Parking Circuit de NOGARO

Assistance Samedi 6 juillet : Parc de TOUJOUSE

Assistance Dimanche 7 juillet : Parc de PERQUIE

Des emplacements de 70m² (Art 4.3) devront être respectés. **Un seul véhicule d'assistance est admis**, identifié par une plaque rallye visible et collée sur le pare-brise.

Les équipes d'assistances sont tenues de mettre une bâche sous le véhicule et de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boues laissés après chaque intervention sur les voitures de compétitions. Les déchets ne doivent pas être laissés sur l'emplacement.

En cas de non-respect, des amendes de 50 € et des pénalités de 30 secondes seront appliquées à l'équipage.

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Rappel . Du fait de l'attribution des numéros à l'année, les numéros de course sont à la charge des concurrents et ne sont plus fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1p : Identification des voitures - Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

5.2p : Publicité –

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La publicité obligatoire d'AGORA TT devra être apposée en lieu et place de la plaque d'immatriculation avant des véhicules et être visible, au conformément à l'article 5 du règlement championnat de France des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues du même règlement : pénalité de 160 € premier constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Description

Le 33^e Rallye Terres d'Armagnac représente un parcours de **281.58 km**. Il est divisé en **3 étapes** et **6 sections**. Il comporte **12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 110.8 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ETAPE 1 :	NOGARO	ES 1	6.8 km
ETAPE 2 :	L'ARMAGNACAISE	ES 2-5-8	11.83 km
	BASCAULES	ES 3-6	7.20 km
	BELLEVUE	ES 4-7	8.16 km
ETAPE 2 :	PUJO	ES 9-11	9.5 km
	PERQUIE	ES 10-12	9.4 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

Les reconnaissances VTT, moto ou quad homologués avec **vitesse limitée à 30 km/h** auront lieu le 3 juillet de 12h à 18h, le 4 juillet de 8h à 18h et le 5 juillet de 8h à 12h, sauf :

NOTE IMPORTANTE :

- **ES NOGARO moto ou quad autorisé uniquement avec le convoi le vendredi.**
- **ES PUJO et PERQUIE** (dans les Landes) un additif pourra restreindre les reconnaissances uniquement le matin de 8h à 14h00, le jeudi 4 et vendredi 5, selon les conditions météorologiques.

- Si les conditions atmosphériques le permettent un convoi sera organisé **le vendredi 5 juillet** (1 passage sur toutes les ES).
Départ du parc de l'église de NOGARO à 8h30.

Rappel : nombre de passages par ES limité à 3. Des juges de fait licenciés veilleront au respect des procédures.
Pénalité reconnaissances : voir Art 6.2.6 FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

7.1.8P – Les Road book et les pochettes concurrents avec les autocollants et bracelets seront disponibles au secrétariat du Circuit de Nogaro à partir de Mercredi 3 juillet 9h jusqu'au vendredi 5 juillet 12h, aux heures d'ouverture du secrétariat (8h30-12h00 / 14h00-18h00).

7.2 p. – Dispositions Générales relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- *commissaire de route : chasuble et/ou badge indiquant la fonction,
- *chef de poste : chasuble et/ou badge indiquant la fonction.

7.3.1.17 – Nouveau départ après abandon/ rallye 2 : conforme aux règles spécifiques Rallye TT 2023.

7.4.11P – Abandons :

Tout concurrent abandonnant sur un secteur de liaison, dans un parc ou une ES doit **obligatoirement** le signaler au PC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le **7 juillet** à la salle des fêtes de Toujouse à l'arrivée des voitures.

La grille des primes se fera au prorata du nombre de partants.

Plus le nombre d'engagés sera élevé, plus les primes augmenteront, et inversement si celui-ci diminue.

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	150 €	120 €	90 €						360 €	
Groupes T1A/T3 confondus (T3 1A-1B-S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation										
Si moins de 5 partants	265 €	192 €	139 €						596 €	
Si au moins 5 partants	529 €	384 €	279 €						4 767 €	
Si au moins 10 partants				196 €	176 €				1 490 €	
Si au moins 15 partants						156 €	115 €	78 €	1 395 €	
total groupe catégorie Championnat	679 €	504 €	369 €	196 €	176 €	156 €	115 €	78 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	529 €	384 €	279 €	196 €	176 €	156 €	115 €	78 €		
Classes										
Nbre de classes	19									
Si au moins 3 partants	75 €								1 425 €	
Si au moins 5 partants		41 €							779 €	
Si au moins 7 partants			34 €						648 €	
Exemple de calcul pour 90 engagés									Total	10 863 €

Legend group :

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA est créée.

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- châssis construit avant 2001 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur avant 2001
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libre

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus.

Cette prime n'est pas cumulable avec les autres prix (groupe et classe).

Primes LEGEND GROUP	1er	2ème	3ème		
T1A	200 €	150 €	100 €		
T1B	200 €	150 €	100 €	Total primes LEGEND GROUP	900 €

PRECAUTION VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

Les parcours définis sont à **proximité de secteurs à forts enjeux écologiques** reconnus par l'Union Européenne. Il s'agit des **zones Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midour et du Ludon »** dans lesquelles sont présentes des espèces menacées, et donc protégées.

Afin d'éviter toute source de pollution pouvant dégrader ces milieux naturels et pour limiter le dérangement de ces espèces animales, nous attirons donc d'autant plus l'attention des participants et des accompagnateurs au **bon respect des règles** notamment en termes de gestion des déchets et de l'entretien / ravitaillement des véhicules et du respect des itinéraires et des zones de parking définies.

Ce respect est garant du bon déroulé de l'édition 2024 et de celles à venir.